



Département du Loiret

Commune de

**SAINT-PERE SUR LOIRE**

# Plan Local d'Urbanisme

## 7- Annexes sanitaires 7.5 Notice

PLU APPROUVE le 26 juin 2019



**Martine RAGEY**  
**Conseil / Urbanisme**

Cabinet RAGEY SARL - 45460 SANDILLON



# ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## I. HISTORIQUE – GENERALITES

La commune de SAINT-PERE SUR LOIRE est équipée d'un réseau de distribution d'eau potable desservant la quasi totalité de la zone bâtie.

L'origine de l'alimentation en eau de St-Père remonte à 1954, époque où fut réalisée la desserte du périmètre de reconstruction à partir de la canalisation de refoulement du champ captant du Service des Eaux de Sully aménagé à St-Père de 1950 à 1967.

Ce champ captant qui comprend 6 puits fut réalisé progressivement pour remplacer le forage profond creusé en 1938 sous le plus vieux des anciens châteaux d'eau de Sully démolis en 1988 (ce forage captait la nappe de la craie et ne donnait qu'un débit très faible d'où son abandon en 1956).

L'alimentation en eau est gérée par le SIVU Sully Saint-Père.

## II. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS ACTUELS

### 1.1. Ressource

Le réseau de St-Père a d'abord été alimenté à partir du seul champ captant dit de St-Père par l'intermédiaire de la canalisation de refoulement distribution de 200 mm rejoignant les anciens châteaux d'eau par le pont de chemin de fer.

Par la suite la ville de Sully entreprit de réaliser de nouveaux captages au Sud de l'agglomération à Pisseloup d'où l'abandon progressif de l'exploitation du champ captant de St-Père.

En outre les vieux châteaux d'eau de Sully furent remplacés par deux nouveaux réservoirs au sol construits de 1985 à 1987 au lieu-dit "Le Brelan" et démolis en 1988.

#### Le champ captant de Pisseloup

Il comprend 4 captages de faible profondeur s'adressant à la nappe des alluvions anciennes de la terrasse au Sud de Sully.

Cette nappe est alimentée par l'impluvium local et par les eaux des sables et argiles de Sologne\*. Un premier captage (Pisseloup I) a été exécuté en 1967 dans la vallée du ruisseau de l'Oison alimenté par des sources permanentes et équipé vers 1970. D'autres captages (Pisseloup II) furent réalisés en 1985 et 1987 à l'Est de Pisseloup I après diverses recherches (forage profond à St-Père en 1979, et au Brelan en 1986). Ces 3 nouveaux captages furent équipés en 1988, la station de traitement de Pisseloup I étant renforcée en 1989 pour assurer le traitement des débits produits par ces nouveaux captages.

Les eaux de ces captages sont estimées « agressives » et sont traitées. La capacité de filtration est augmentée en période estivale pour atteindre 235 m<sup>3</sup>/h.

### 1.2. Le réseau de distribution

Ce réseau dessert tout l'habitat à l'exception de 5 écarts\* alimentés de façon autonome par puits particuliers et du lotissement du Val d'Or et des Hauts de l'Isle à cheval sur la limite St-Père/Bonnée et desservi par le réseau de cette dernière commune.

L'alimentation du réseau communal est réalisée à partir de 3 piquages sur le refoulement -distribution diamètre 200 mm. Le plus important de ces piquages assure l'alimentation de tout le bourg et de l'urbanisation linéaire le long de la RD 948 au Nord du bourg, les deux autres piquages desservent le "lotissement" des Seigneurs, le camping intercommunal et la Rue de Touraine.

Ce réseau est maillé au niveau du bourg, de type ramifié en dehors de celui-ci. Il n'y a pas de bouclage de secours sur le réseau de Bonnée au Nord de la commune bien que les 2 réseaux soient proches l'un de l'autre, jusqu'à l'installation d'un disconnecteur en 2013.

Le réseau ancien comprend uniquement des canalisations en fonte, les diamètres étant compris entre le Ø 60 et le Ø 150 voire ponctuellement le Ø 200. La plupart des extensions récentes sont en P.V.C. diamètre 53/63 à 99/110. La défense-incendie est assurée par un ensemble de poteaux incendie.

### **1.3. Le stockage**

A la suite de la mise hors service puis de la démolition des deux châteaux d'eau sur tour de Sully (capacité unitaire: 650 m<sup>3</sup>) le stockage est uniquement assuré par les deux châteaux d'eau au sol implantés au lieu-dit "Le Brelan" au bord de la route d'Isdes (CD 59).

Ce site est à 3 kms au Sud de l'agglomération de Sully c'est-à-dire très éloigné de St-Père qui ne dispose d'aucun stockage.

La capacité totale de stockage s'élève à 4 000 m<sup>3</sup>.

L'alimentation des réservoirs du Brelan à partir de Pisseloup est réalisée par l'intermédiaire d'une canalisation de refoulement-distribution de 400/ 450 mm longue d'environ 2,8 kms (entre Pisseloup et le Brelan). Le raccordement sur le réseau de l'agglomération étant assuré principalement en diamètre 450 mm, accessoirement en Ø 200 mm ainsi que par un réseau haut surpressé à partir de Pisseloup.

St-Père-Sur-Loire est normalement alimenté à partir du réseau de Sully et donc à partir de Pisseloup et des réservoirs du Brelan par l'intermédiaire de la seule canalisation de refoulement-distribution 200 reliant le champ captant de St-Père à Sully

## **III. Fonctionnement actuel des équipements**

### **3.1 La ressource**

Le volume produit en 2014 s'élève à 490 000 m<sup>3</sup> pour 2869 abonnés.

Le rendement du réseau est de 84,68% et l'indice linéaire de pertes est de 1,92 m<sup>3</sup>/jour/km.

Le volume vendu sur la commune de SAINT-PERE SUR LOIRE est d'environ 10 % du volume total vendu en 2014 soit environ 36 600 m<sup>3</sup>.

On s'aperçoit que le volume global est en diminution, par rapport aux années 1990, malgré les évolutions de population.

Les améliorations de rendement du réseau et les recherches d'économie expliquent ces chiffres.

### **3.2 La qualité**

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007, affichent 100% de conformité.

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

### **3.3 Le stockage**

La capacité de stockage de 4000 m<sup>3</sup> est supérieure au pompage journalier de pointe ce qui confère une marge de sécurité

## **IV. SITUATION FUTURE – EVOLUTION DES RESEAUX**

Il n'y a pas d'évolution prévue sur le réseau, et l'augmentation de population à 10 ans, soit + 70 personnes, estimée ne posera pas de difficultés particulières sur la ressource.

Il reste que la commune de Saint-Père est éloignée du stockage.

## **ASSAINISSEMENT EAUX USEES**

### **I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL**

Le réseau, dont la construction a été entreprise en 1974, dessert la quasi-totalité de l'habitat. A ce jour, 30 habitations sont en assainissement non collectif.

En raison de la topographie, on compte 6 postes de relèvement et de refoulement en plus du poste de relèvement en tête de station d'épuration.

Le réseau est constitué de canalisations en diamètre 150 mm en amiante-ciment. Les pentes sont faibles et les profondeurs comprises entre 1,5 m et 4,2 m. Les têtes de réseaux sont dotées de chasses automatiques.

Les postes de refoulement et de relèvement sont équipés d'une pompe unique.

#### **Station d'épuration**

La station mise en service en 2010 est située dans le lit endigué à l'est du bourg ancien de SAINT-PERE. Elle est de type boue activée faible charge et de capacité 2000 EQ/hab. le débit de référence journalier est de 560 m<sup>3</sup>.

Elle comprend un poste de relèvement, un bassin biologique, différentes installations dont un dispositif de déphosphatation.

Le traitement des boues se fait par procédé rhizophytes.

#### **Fonctionnement actuel**

Au 31/12/2014, le service dessert 1113 habitants avec 576 abonnés. Les volumes facturés sont de 28928 m<sup>3</sup> en 2014

## **ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES**

### **I. ETAT DES LIEUX**

Le réseau des eaux pluviales est incomplet en centre bourg. Ce sont les extensions par opérations de lotissements notamment qui sont dotées de réseaux séparatifs. D'une manière générale, les réseaux ont été réalisés au coup par coup et non en application d'un projet global. Les rejets se font dans les fossés et exutoires réalisés pour les besoins de la zone agricole, pas toujours adaptés à la desserte pluviale de zones urbaines.

Le diamètre des canalisations ne dépasse pas 500 mm, ce qui dans des terrains assez plats ne fournit pas beaucoup de capacité.

La possibilité d'évacuer les eaux de ruissellement sera déterminante sur la localisation, les emprises au sol des nouvelles opérations.

